

Image not found or type unknown



Regroupement familial sur place

Par **mignonnette**, le **29/08/2011** à **10:10**

Bonjour,rnrnEn fait je suis ressortissante algerienne,titulaire d'un visa court sejour de circulation.je compte me marier en octobre a paris avec mon futur mari,qui lui est algerien avec une carte de résident de 10ans.j'aimerais savoir s'il est possible de faire la demande de regroupement familial sur place,sans avoir a retourner en Algerie.rnmerci pour votre reponse.

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **14:33**

Le regroupement familial sur place est réservé aux enfants mineurs déjà sur le territoire français. Rien ne vous empêche de demander mais vous avez toutes les chances d'essuyer un refus avec un OQTF en guise de réponse.